

BUDGET PRINCIPAL : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2013

VU les dispositions de l'article L. 2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et cessions ci - dessous :

ACQUISITIONS

NEANT

CESSIONS

Débiteurs	Bordereau n° titre de recette	Parcelles	Libellé	Montant
M. JEZEGOU Jean-François	1198/168	Parcelle BZ n° 178 04 ares 84ca	sis 15 rue Ambroise Paré Commune de Landivisiau	15 662.24 €
Communauté de Communes du Pays de Landivisiau	1200/168	Parcelle Section C n°1065 85 ares 37 ca	Lieu-dit Quillivant Ar Goam Bras Commune de Plougourvest	5 122.20 €
SAFER de Bretagne	1199/168	7 parcelles Section C n° 700, 701, 279, 280, 276, 275, 906 04ha 43a 83ca	Lieu-dit Quillivant Commune de Plougourvest	31 068.10 €
TOTAL				51 852.54 €

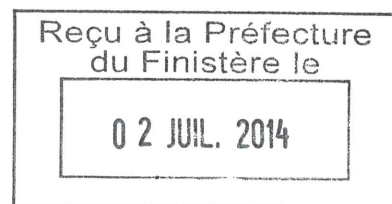
VU l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Finances – Travaux - Agriculture » en date du 12 juin 2014,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

PREND acte du bilan précité.



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 30 JUIN 2014
Et de la publication, le... 01 JUL. 2014
Fait à Landivisiau, le... 30 JUIN 2014
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

